



Vos veaux sont malades ? Et si nous allions au cœur du problème ?

EN PRATIQUE

Durée : 1 jour
Horaires : 9h30 – 17h

Dates et lieu :

09 mars 2021
À la FODSA

Coût :

Prise en charge par VIVEA pour les personnes cotisantes : 168 €.

Reste à votre charge : 0 €

Intervenante :

Céline POUGET, vétérinaire FODSA-GDS 12
Richard CHINCHOLLE, conseiller ambiance bâtiment, bien-être animal et santé globale, FODSA-GDS 12.

Situation de handicap :

Si besoins, nous contacter afin d'étudier ensemble les adaptations à mettre en œuvre.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Une gestion globale de son exploitation est nécessaire pour résoudre les problèmes de santé durablement dans le temps.
Identifier les éléments clés de la santé d'un veau, propres à l'animal et en lien avec son environnement
Identifier les causes de maladies chez un animal
Savoir observer les mères pour comprendre des problèmes de santé des veaux
S'approprier les bases des liens entre santé animale et alimentation

CONTENU DE LA FORMATION

Compétence immunitaire du veau :
Pourquoi un veau est-il malade ? Observons les mères : les points clés de l'observation d'un animal, le lien santé animale et alimentation : les principales maladies liées à l'alimentation, les principaux problèmes de rationnement des mères à l'origine des maladies des veaux.
Les clés essentielles ?

Une bonne immunité, un bâtiment adapté aux besoins physiologiques des animaux, une alimentation et un abreuvement pensés, des prairies multi espèces compatibles avec son sol et son climat pour un fourrage de qualité.

Analyses des échantillons de votre élevage en direct ! Ramener vos prélèvements :

- un prélèvement d'eau d'abreuvement (eau des abreuvoirs, eau de source, eau de forage, etc.)
- des colostrums (sur vache vèlée depuis moins de 24H), lait en poudre reconstitué.
- des urines

LES METHODES PEDAGOGIQUES

En salle, les intervenants questionnent les stagiaires sur ce qu'ils identifient comme piliers.

Les réponses sont notées sur paperboard puis les intervenants complètent un schéma à partir des réponses de stagiaires.

Les intervenants explicitent les 6 piliers en s'appuyant sur des exemples concrets vus en élevage.

Validation des acquis : tour de groupe oral avec questionnement.

CONTACTS

Fany TROTIER
Responsable de stage
FODSA
05 65 42 18 92

Laurette SAUREL
Référente handicap
ADPSA
info@adpsa12.fr
05 65 73 77 96



96 % des stagiaires ayant suivi une formation de perfectionnement à l'ADPSA en partenariat avec la FODSA en 2020 ont été très satisfaits (note comprise entre 8 et 10/10)

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
DE PROMOTION
SOCIALE AGRICOLE



Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agricultures.fr



ADPSA AVEYRON \ 05 65 73 77 96
Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ cedex 9
info@adpsa12.fr \ www.adpsa12.fr
SIRET : 77674303100028 Code APE 8559B



QUESTIONNAIRE DES ATTENTES

Merci de répondre à ce questionnaire qui permettra de vous connaître, de cerner vos attentes et d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui – Laquelle et quand ?

Avez-vous des problèmes de santé sur vos veaux ? Si oui, lesquels ?

Quelles sont vos attentes concernant cette formation ?

Avez-vous des remarques, des questions ?

DES AIDES POUR SE FORMER

Crédit d'impôt :

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous êtes chef d'entreprise et relevez du régime d'imposition sur les bénéfices agricoles ou les sociétés.

Aide au remplacement :

Vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation.

CONTRAT & CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Préambule : Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et les lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du contrat, un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

Public : Actifs non-salariés du milieu agricole. (Pour les autres publics intéressés par l'une des formations, consultez le centre de formation ADPSA12 afin de connaître les conditions spécifiques).

Personne en situation de handicap : si besoins, contactez-le (la) référent(e) handicap ADPSA afin d'étudier ensemble les adaptations à mettre en œuvre.

Prérequis : Si des prérequis sont nécessaires, ils sont mentionnés sur le descriptif de la formation.

Horaires : 9 h 30 à 17 h 00 (sauf cas particulier et formations individualisées : se renseigner auprès des responsables de stage concernés).

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, travaux de groupe, visites, études de cas concrets.

Validation : Une attestation vous sera envoyée à l'issue du stage.

Renseignements et modalités d'inscription : L'ensemble des informations détaillées (intervenants, dates et lieux précis, horaires, ...) est précisé dans le programme qui sera envoyé au stagiaire avec le contrat de formation professionnelle. L'inscription sera enregistrée à réception du contrat signé par l'ADPSA.

Participations financières : Les formations bénéficient selon les cas, d'un financement de VIVEA (Fonds pour la Formation des entrepreneurs du vivant), du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Agricole), du FSE (Fonds Social Européen) et de l'ADEC (Agence pour le développement de l'Entreprise et des Compétences). La participation financière qui vous est demandée en complément tient compte de votre statut, du financement et du coût du stage. Sauf mention contraire, elle est exonérée de TVA. Elle ne couvre pas les frais annexes (déplacements, repas, ...) qui restent à votre charge. Elle est à régler à l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de « ADPSA12 ». Certaines formations sont totalement prises en charge, il peut vous être demandé un chèque de caution qui vous sera restitué lors de votre participation à la formation. Dans le cas contraire il sera encaissé.

EN CAS D'ANNULATION :

Du fait de l'organisateur de la formation : Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits seront informés dans les meilleurs délais et la participation financière sera retournée.

Du fait du stagiaire : En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation, ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière sera retenue.

En cas de force majeure, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières - Déplacements : dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Rodez sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : le stagiaire autorise l'ADPSA à utiliser son image pour illustrer les actions de communication (rayer cette mention en cas de refus).

Fait à _____ le _____

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties.

Pensez à garder une copie de ce document.

Le stagiaire

.....

(NOM, Prénom)

Signature

L'organisme de formation

ADPSA12

Patrice FALIP - Président



Bulletin d'inscription – Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail
Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive

Bulletin à retourner à :

FODSA
181, avenue des Ebénistes - PA Bel Air
12032 RODEZ cedex 9

Avant le 24 février 2021



Je soussigné (e) :

Nom Prénom

Lieu-dit

Code postal Commune

Date de naissanceLieu de naissance

Tél. :Portable

Mail

Nom de la société

Cochez votre statut professionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Exploitant agricole | <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur cotisant MSA |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> En parcours à l'installation (PPP) |
| <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité | <input type="checkbox"/> Salarié agricole |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) | |

Je m'inscris à la formation intitulée :

**Titre Vos veaux sont malades ?
Et si nous allions au cœur du problème ?**

**Durée : 1 jour, le 09 mars 2021,
A la FODSA, ZA Bel AIR, RODEZ**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et administratif de l'ADPSA12. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer en écrivant à info@adpsa12.fr